

Assemblée générale 2024

Vendredi 27 septembre 2024



Assemblée générale 2024

Vendredi 27 septembre 2024

- Présentation du rapport d'activités 2023 et des enjeux 2024
- Présentation du rapport financier 2023
- Partage d'informations sur les droits d'auteur
- Présentation du budget 2024
- Présentation des membres élu·es au conseil d'administration 2024



Rapport d'activités 2023 et enjeux 2024

2023 : structuration... et big bang

- On remporte les 2 plus grands appels d'offres « pédagogie climat » : Lyon **8 000** personnes, l'État **25 000** personnes puis **2,5 millions** !!!
- Passage de 1 employée à une équipe de 7 employé·es en 6 mois
- L'association loue des bureaux à Tours



Présentation de l'équipe actuelle

Par ordre d'arrivée :



Directeur
Gildas Véret



Coordinatrice réseau
Mélanie Brisard



Resp. dév. & partenariats
Clara lehl



Chargée communication
Camille Chiaradia



Directrice
Wendy Wierzchowski



Adjoint pédagogique
Baptiste Jorant



Chargée de développement
Rebecca Peat



Mission pédagogique
Anne Benrikhi



Resp. admin & finances
Anne-Gwénoée Tu



Mission kit, atelier Jeunes
Magali Prinnet

La FTE* 1/2 : Déploiement de l'atelier

- Septembre 2023 : adaptation des cartes par l'équipe pédagogique, création du déroulé
- Octobre : premières formations des intervenants (8 sessions au total, dont une consacrée aux Outre-Mer)
- Novembre : premiers ateliers et formations à l'animation



La FTE 2/2 : Déploiement

Fin 2023 :

113
ateliers

1 227
participant·es

70
anim internes



Aujourd'hui :

1 100
ateliers

10 000
participant·es*

264
anim internes



La FTE : Enrichissement du kit et du déroulé

21 cartes Actions enrichies

1 carte biodiversité

1 carte ressources

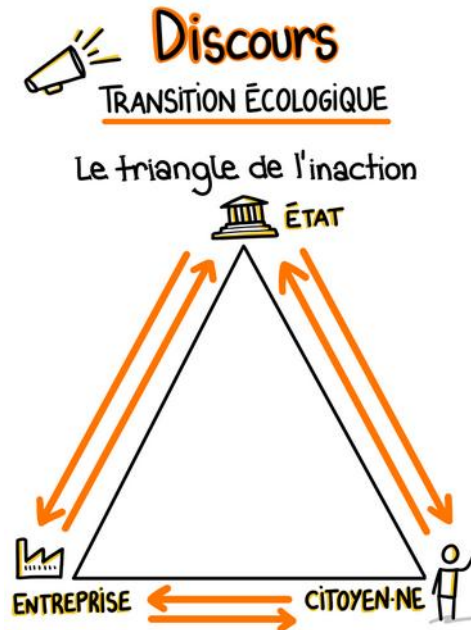
1 carte économie circulaire

Mise à jour des 9 limites planétaires



Extérieur

Intérieur



Ville de Lyon



Deux objectifs : formation en ligne de **6 000** agent·es + animation d'ateliers auprès de **2 000** agent·es



Un kit sur mesure



Du contenu pour la formation en ligne



Des ateliers dans les locaux de la ville de Lyon

2023 : changement d'échelle pour notre notoriété

+129 %

visites web en
septembre avec FTE

+200%

abonné·es
LinkedIn

4 200

visites web / mois
en moyenne

- **Grands sujets** : création et homogénéisation de supports de présentation, mise en ligne d'une page pour l'atelier jeunes, valorisation de la FTE
- **Présence à des salons** : Univershifté, Salon des Maires, Forum Séisme



2023 : montée en puissance et structuration de la communauté

- Conception d'une stratégie d'animation et de développement
- Résultats :
 - La communauté est passée de **1 200** à **1 700** anim' formé·es et s'est professionnalisée
 - Les référent·es locaux de **14** à **40**



La carte des référent·es locaux (2024)

2023 : Développement et partenariats

Développement

- 1) Structuration de l'activité commerciale
- 2) Déploiement de l'atelier dans des collectivités, des entreprises et diverses structures

Partenariats

- 1) Des liens avec notre écosystème :
au niveau local : Coalition Sobriété & Climat ;
au niveau national : Koncilio, Ma Petite Planète
- 2) Recherche de financements : fondation SNCF et 1 % pour la planète => 40 000 € pour soutenir le déploiement de l'atelier jeunes !



Atelier jeunes



- **88** animateurs et animatrices
- Objectif en cours : 10 000 jeunes sensibilisés
- Une session mensuelle à l'Académie du Climat à Paris (atelier + formation), animée par la co-autrice Delphine Grinberg
- Référencement sur le **pass Culture** : **281** élèves sensibilisés



Enjeux 2024

- Séjours en forêt et belles vies bas carbone
- Lancement de la version enrichie du kit
- Nouveau parcours de formation pour les animateur·rices
- Développement de la communauté des animateur·rices de l'atelier jeunes
- Capitalisation sur nos actions de 2023 : prolonger la FTE, accompagner d'autres organisations, métropoles et collectivités

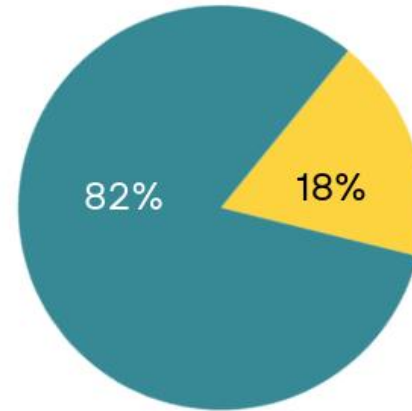


Rapport financier 2023

Rappel : sectorisation des activités

À partir de 2023

- l'association dans son ensemble est à **but non lucratif** et d'**intérêt général**
- seules les activités "commerciales" sont fiscalisées, elles représentent une part minoritaire du temps de travail des salarié·es



7 855 heures

2 340 heures

**SECTORISATION AU PRORATA DU
TEMPS PASSÉ PAR L'ÉQUIPE SALARIÉE**

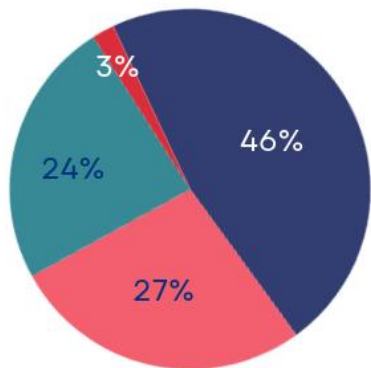
● PART NON FISCALISÉE

ACTIVITÉS NON-COMMERCIALES - adhésions, dons, ventes de kits, animation grand public

● PART FISCALISÉE

ACTIVITÉS COMMERCIALES - ventes de presta-tions, droits d'utilisation

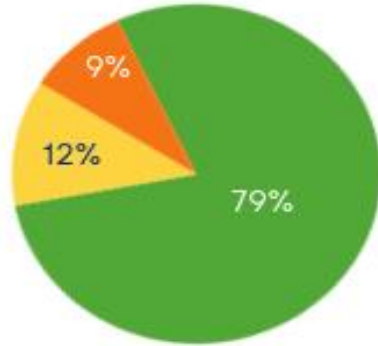
Charges d'exploitation



- **CHARGES DE PERSONNEL**
Salaires et charges sociales
- **CHARGES EXTERNES**
Frais de fonctionnement, prestataires, impressions, déplacements, etc.
- **CHARGES D'ANIMATION**
Prestation pour animations et formations
- **AUTRES**
Impôts et taxes, dotations aux amortissements et autres charges

	2023	2022
● Charges de personnel Salaires et charges sociales	229 638 €	17 800 €
● Charges externes Frais de fonctionnement, prestataires, impressions, déplacements...	132 481 €	76 180 €
● Charges d'animation Prestations pour animations et formations	119 123 €	33 175 €
● Impôts et taxes	6 637 €	469 €
● Autres charges	1 178 €	132 €
● Dotations aux amortissements	2 625 €	0 €
TOTAL	491 868 €	127 756 €

Produits d'exploitation



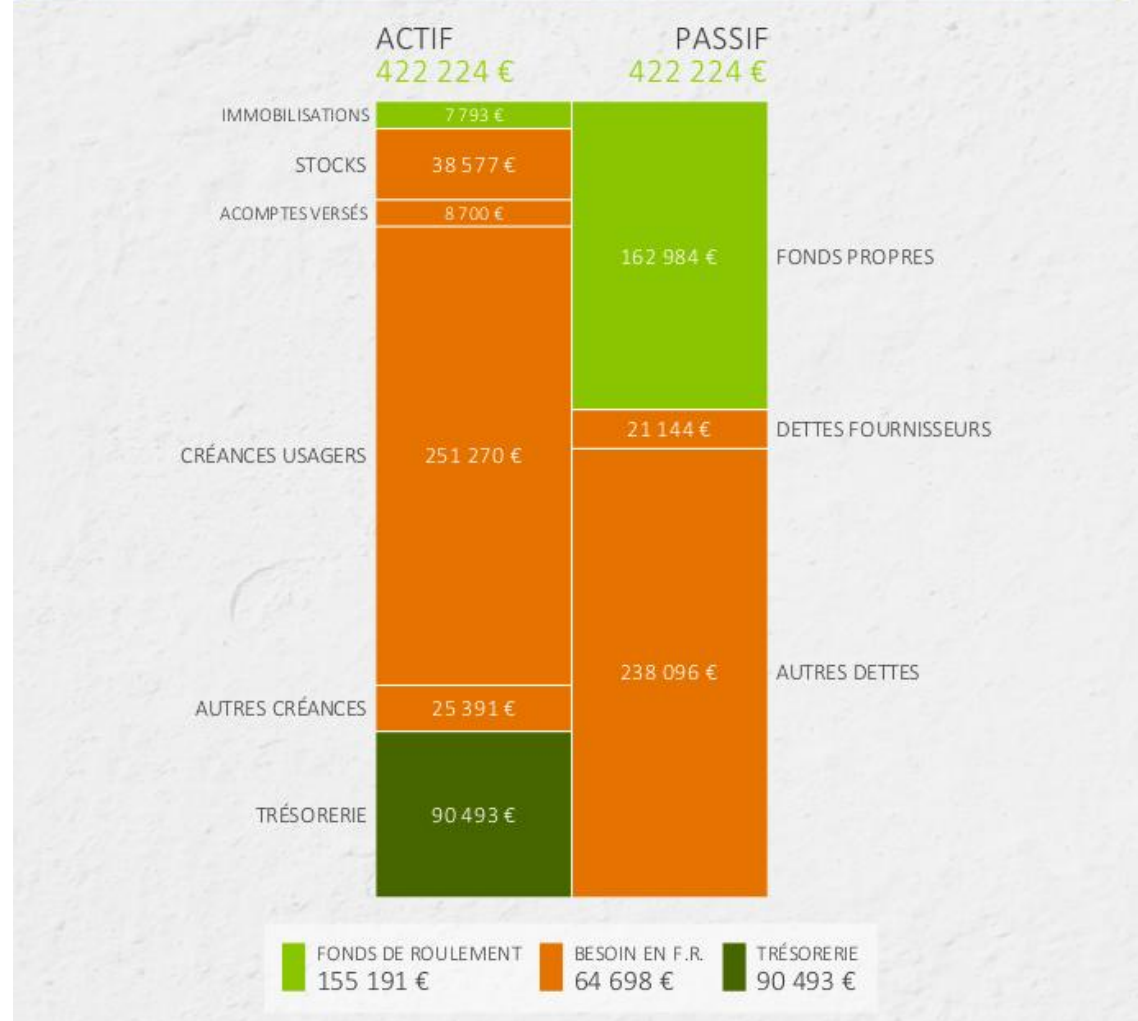
- PRESTATIONS VENDUES**
Ateliers et formations aux professionnels, au grand public, droits d'utilisation
- PRODUCTIONS VENDUES**
Kits, guides
- RESSOURCES ASSOCIATIVES**
Adhésions, dons, subventions, mécénat

	2023	2022
Prestations vendues Ateliers et formations aux professionnels et au grand public, droits d'utilisation	459 340 €	59 239 €
Productions vendues Kits, guides	70 330 €	78 577 €
Ressources associatives Adhésions, dons, subventions, mécénat	52 881 €	35 527 €
TOTAL	582 551 €	173 343 €

Résultat de l'exercice



Bilan 2023



Synthèse financière



Proposition d'affectation du résultat 2023 : report à nouveau sur l'exercice 2024

Protection juridique du kit et cession de droits



L'association s'est faite accompagnée par Me Sona, spécialisé en Propriété Intellectuelle au cabinet *Walter & Garance*.

L'association *Nos vies bas carbone*, grâce à la contractualisation des droits d'auteurices bénéficie d'une **protection** en étant **bénéficiaire désignée des droits de représentation, reproduction, et d'exploitation** de l'œuvre « *Inventons nos vies bas carbone* ».

Sans cet accord exprès des co-auteurices quant aux conditions de l'exploitation de l'atelier, l'association n'aurait pas le droit de vendre les cartes « *Inventons nos vies bas carbone* » ou de céder des droits d'utilisation sans prendre le risque de poursuites en contrefaçon de l'un des co-auteurices. Ce contrat pérenne (70 années qui suivent le décès du dernier des co-auteurices) est devenu actif à partir du 1/01/2024, tel que décidé entre les co-auteurices et l'association courant 2023. Il n'y a aucune incertitude à venir pour l'association.

Les auteurices ont défini leurs participations respectives au travail de création, d'un commun accord :

Gildas Véret : 75% en qualité d'auteur principal, créateur du concept et coordinateur de l'équipe ; François-Joseph Grimault : 10% ; Arnaud Brulaire : 5% ; Claire Véret : 5% ; Mathieu Hestin : 3% ; Jean-Baptiste Dusson : 2% (uniquement pour la mise à jour du seul guide en 2022).

3 des co-auteurices sont rémunérés pour la cession de ces droits, selon un principe favorable à l'association.

A été définie une « assiette » correspondant à un droit d'auteur classique de 10 % sur le chiffre d'affaires directement généré par l'atelier et 80 % sur les droits d'utilisation payés par les professionnels et entreprises.

Les auteurices ont souhaité diviser ce montant par trois, laissant de ce fait **2/3** de ce qu'aurait été leur rémunération dans un autre contexte pour favoriser le développement de l'association, dans sa logique d'intérêt général.

Cette répartition constitue un **partage très favorable à l'association**, au regard des pratiques courantes de droits d'auteur où l'on trouve facilement des taux de 10 % voire 12 % ou même 16 %.

La loi prévoit qu'un auteur peut toujours solliciter la réévaluation des droits d'auteur perçus, s'ils deviennent manifestement dérisoires par le rapport au bénéfice tiré de l'exploitation de l'œuvre. Il était donc important de fixer dans le contrat le principe de la rémunération pour matérialiser l'accord des co-auteurs sur les modalités de rémunération et minimiser le risque de remise en cause dans l'avenir.

	Pour l'association	A répartir entre auteurices
Cartes et guides	97,2 %	2,8 %
Prestation issue du kit	97,2 %	2,8 %
Droits d'utilisation	77,3 %	22,7 %

Adhésions 2024

Proposition de maintenir le montant de l'adhésion 2023 à l'identique sur 2024



Tarif réduit

(étudiant-e, chômeur-euse, etc.)

10€

👉 Votre don ne vous coûtera que 3.40€ après réduction fiscale

Tarif plein

👉 Votre don ne vous coûtera que 10.20€ après réduction fiscale

30€

Tarif soutien

(recommandé pour les adhésions en tant que structure (entreprise, collectivités, associations, etc.)

50€

👉 Votre don ne vous coûtera que 17€ après réduction fiscale

Prix libre - À partir de 1€

 €

Membres du CA élu·es au cours de l'AG



